



ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 13 »
En N°. . . . . 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table of train schedules with columns for destinations (Anvers, Gand, Ostende, Bruxelles), departure times, and fares for various classes (Berl., Dilig., Ch.-A-B., Wagg.).

ANGLETERRE. — Londres, 7 février.

Dans sa séance du 5 février, la chambre des communes s'est occupée de la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône.

M. Ed Bulwer a proposé une adresse qui n'est que la paraphrase du discours de la reine.

M. O'Connell a regretté la politique de l'Angleterre vis-à-vis de la Belgique, et que l'influence anglaise eût coopéré à un traité contre les habitants du Limbourg et du Luxembourg.

Lord John Russell, en réponse à M. O'Connell, soutient que les cinq grandes puissances de l'Europe n'ont commis aucune injustice contre les sujets du roi des Belges.

Il est persuadé que cette affaire s'arrangera sans préjudice pour la Belgique qui continuera à jouir d'un commerce très-étendu et d'une grande prospérité agricole.

Dans la séance du 6, M. O'Connell a répondu à lord John Russell. S'il a bien compris le noble lord, il a établi que le Limbourg et le Luxembourg appartenaient en propre à la Hollande.

Le noble lord a insinué que les habitants du Limbourg et du Luxembourg n'avaient pas d'aversion pour être cédés à la Hollande; mais pour le croire, il faudrait fermer les yeux sur tous les faits rapportés par les journaux.

Feuilleton.

UN MARI GARÇON.

Les avis sont partagés sur le chapitre du mariage. — Les uns prétendent que c'est le meilleur des biens; les autres disent que c'est le pire des états; ceux-ci en font un paradis, ceux-là un enfer.

Aussi, la plupart des jeunes gens, pendant leurs belles années, ne manquent pas de promettre qu'ils ne se marieront jamais, et cependant presque tous sont ramenés au mariage par une foule de raisons.

L'indépendance est un besoin de notre époque, qui se fait sentir

Les cinq puissances doivent prendre garde que la ligne de conduite qu'elles ont suivie ne provoque la guerre plutôt que de l'éviter.

L'orateur parle ensuite des provinces rhénanes et de plusieurs objets concernant les affaires intérieures.

Lord Palmerston, répondant à la partie du discours de M. O'Connell relative à la Belgique, dit que son noble ami n'a pas établi que les droits de la Hollande sur le Luxembourg ont été reconnus et appuyés par des faits historiques.

La province de Luxembourg est devenue une souveraineté distincte; elle est devenue un grand-duché possédé par le roi des Pays-Bas, mais à un titre distinct et transmissible dans une ligne de succession à part.

Lorsque la révolution éclata en Belgique, l'insurrection s'étendit dans le Luxembourg, et le roi des Pays-Bas n'ayant pas de moyens de répression suffisants, s'adressa aux cinq puissances pour rétablir l'ordre.

Les cinq puissances ne traitèrent donc que du royaume des Pays-Bas, et il fut résolu que le royaume de Hollande se composerait des sept provinces-unies, et que tout le reste du pays qui constituait le royaume des Pays-Bas formerait le royaume de Belgique.

Une des règles fondamentale de la confédération était qu'aucune partie du territoire lui appartenant, ne pourrait

en toutes choses et surtout dans le mariage: — c'est là une incontestable vérité. Le nombre des mariages augmenta tous les jours; parmi ces rebelles, les uns ont à soutenir de pénibles luttes, les autres, plus habiles ou plus heureux, s'arrangent pour avoir la paix avec la liberté.

Edouard Languet avait dit bien souvent: — «Je ne me marierais jamais!» Alors il avait vingt ans, cent louis de pension, une chambre dans la rue de Vaugirard et huit inscriptions à l'École de Médecine.

Un oncle dont il lorgnait l'héritage, lui dit un jour: — Mon ami, tu perds ton temps, j'ai placé tout mon bien en voyage; ainsi, tu n'as rien à attendre de moi; mais j'ai un frère à la Guadeloupe, qui est ton oncle aussi, et qui de plus est très-riche et n'a pas d'enfants.

L'avis était bon. Edouard descendit la Seine jusqu'au Havre, s'embarqua sur la Jeune Amélie, et arriva sain et sauf à la Guadeloupe, où son oncle, M. de Neuilan, le reçut à bras ouverts.

— Tout cela te reviendra un jour. Tu t'es ruiné à Paris, c'est fort bien, il faut que la jeunesse se passe, mais pour être sûr que tu ne recommenceras pas plus tard ces folies, et que tu ne gaspilleras pas des biens que j'ai péniblement amassés, je veux que tu te maries; mon héritage est à cette condition.

Edouard oublia facilement les promesses de fidélité qu'il avait faites au célibat. La protégée de son oncle, Mlle. Louise d'Abelviillers, était

jamais être donnée à aucun état qui n'en serait pas membre sans le consentement de la diète. La diète seule pouvait donc sanctionner la séparation du Luxembourg ou avec la Hollande.

Dans le cours des négociations, la Belgique exprima un vif désir de voir une partie de la province de Luxembourg réunie au royaume de Belgique, la conférence ne vit aucune objection à cette proposition, pourvu qu'elle obtint l'assentiment de toutes les parties intéressées.

La Belgique consentit à ces conditions en octobre 1831, et, en novembre suivant, l'arrangement fut converti en un traité régulier et formel entre la Belgique et les cinq puissances.

Le gouvernement belge avait invoqué plusieurs fois ce traité comme la charte de ses droits et comme le contrat sur lequel était fondée son indépendance.

Le traité assurait à la Belgique un territoire, mais non celui que le traité ne lui assignait pas. Toute tentative de la part de la Belgique pour s'approprier la province de Luxembourg, serait une agression et un empiètement sur les droits des autres puissances.

Il est vrai que la Belgique a été en possession du Luxembourg, mais ce n'a été que par tolérance, même depuis la convention faite entre la Hollande et la France après la prise d'Anvers.

Quant au reproche que l'honorable membre fait à la conférence de livrer 500.000 habitants à un souverain qu'ils n'aiment pas, la conférence ne pouvait faire autrement que de laisser le Luxembourg dans la situation où le traité de Vienne

une jeune personne de seize ans, parfaitement belle et douée des plus aimables qualités; elle n'avait pas de fortune, mais M. de Neuilan dotait convenablement son neveu, et lui assurait tous ses biens dans le contrat de mariage.

Cependant, au bout de deux années, durant lesquelles la lune de miel avait eu vingt-quatre éditions successives, Edouard commençait à être rassasié de son bonheur.

Les médecins déclarèrent bientôt qu'il fallait renoncer à l'espoir de le sauver; Edouard alors examina attentivement la nouvelle et brillante position dans laquelle il allait entrer.

Dans ce sévère examen, Edouard trouva la conviction de sa faiblesse, et il en fut vivement affligé; car il aimait sa femme, et pour rien au monde il n'aurait voulu lui causer un chagrin.

Fa placé. A l'égard de la répugnance de ces habitans à se soumettre au roi des Pays-Bas c'est un point que ni lui (lord Palmerston), ni personne, même le peuple belge n'était appelé à juger.

Il ne pourrait dire, pour sa part, qu'il possède des connaissances suffisantes à cet égard pour formuler une opinion positive, cependant d'après les renseignements qui lui sont parvenus, il ne croit pas que la masse des habitans ait un grand intérêt dans la question. Dans tous les cas, le gouvernement anglais était obligé par le traité de considérer le roi des Pays-Bas comme le grand-duc de Luxembourg.

L'honorable préopinant a aussi fait quelques observations sur la conduite du gouvernement prussien à l'égard de ses sujets relativement à quelques dissensions intérieures. Lord Palmerston pense que c'est un sujet sur lequel la chambre n'a aucune observation à faire, mais quant à lui, il a considéré la conduite du gouvernement prussien envers ses sujets en général comme marquée au coin de la libéralité et de la justice.

M. Hume demande au noble lord si la Belgique a invoqué le secours des cinq puissances pour mettre à exécution le traité de 1831. Il désirerait savoir quelles démarches ont été faites par la Belgique. Le noble lord a dit que l'intention des cinq puissances avait été de maintenir la loi de l'Europe, il a sans doute fait allusion aux stipulations du congrès de Vienne, et si les cinq puissances avaient en vue d'exécuter ces stipulations à l'égard du Limbourg et du Luxembourg, il demande si elles sont préparées à en faire autant à l'égard de la Pologne et à donner une constitution à ce pays.

Lord Palmerston déclare que quand la Belgique a invoqué l'intervention des cinq puissances c'était avant la prise d'Anvers. Les conférences furent reprises en juillet suivant, et le gouvernement hollandais s'engagea à renouer les négociations. Si le gouvernement hollandais eût accepté les propositions résolues dans la conférence et que la Belgique les eût rejetées, alors les cinq puissances devaient donner à la Hollande l'appui auquel elle avait droit par le traité. Tels étaient les termes de la note. La convention de 1835 plaça la Belgique dans une position avantageuse et c'est cette position qui a engagé la Hollande à consentir au traité des 24 articles.

M. Hume comprend maintenant que c'est la Hollande et non la Belgique qui a invoqué l'intervention des cinq puissances, et il désirerait savoir quelles démarches elle a faites.

Lord Palmerston répond que la Hollande avait refusé d'accéder au traité jusqu'à l'année dernière, et que c'est à cette époque qu'elle s'est adressée aux cinq puissances pour en demander l'exécution.

L'adresse a été ensuite adoptée. Le comte de Lovelace a présenté l'adresse dans la chambre des pairs : elle a été appuyée par lord Vernon et le duc de Wellington. Ce dernier a dit, entr'autres, qu'il s'applaudissait de la situation des affaires étrangères, et en particulier du projet de traité de paix entre la Hollande et la Belgique et de l'accord unanime des cinq puissances alliées à faire cette proposition.

J'espère, mylords, a-t-il dit, qu'on ne perdra pas de vue dans ce pays que la constitution originnaire de la Belgique en royaume séparé et indépendant, est la condition à laquelle elle doit cette position et la neutralité perpétuelle. C'est ce qui a été établi par le comte Grey prédécesseur du vicomte Palmerston et j'espère que cette position ne sera jamais oubliée ni par l'Angleterre, ni par la Belgique.

Le vicomte Melbourne : Le noble duc dit qu'il approuve la conduite qui a été suivie à l'égard des différends entre la Belgique et la Hollande et du traité de paix définitif qui a été proposé à l'acceptation des deux parties, et le noble duc espère qu'on n'oubliera pas que l'indépendance de la Belgique et son existence séparée de la Hollande reposent sur la condition expresse que tandis qu'elle sera mise elle-même à l'abri d'une agression, elle se gardera bien d'en commettre elle-même. J'appuie la justice de cette condition et le noble lord peut être certain qu'on ne la perdra pas de vue.

L'adresse a été ensuite adoptée. Du 8 février. S. M. a reçu hier soir les adresses de la chambre des pairs et de la chambre des communes. La reine a répondu à la chambre des communes :

le plus hardi qui ait jamais été inventé par un mari rebelle aux tranquilles douceurs de l'hyménée.

Et d'abord, pour arriver à son but, il eut le talent de cacher à sa femme l'importance de l'héritage qu'il réalisait. La liquidation des biens de M. de Neuillan produisit près d'un million; Edouard ne déclara que quatre cent mille francs. Cette précaution est de rigueur, et les maris garçons qui savent leur métier ne manquent jamais de la mettre en pratique.

Après une heureuse traversée, Edouard rentra riche, époux et père, dans ce port du Havre, d'où il était parti trois ans auparavant, pauvre et garçon. Il se hâta d'établir sa femme dans le meilleur hôtel de la ville et il partit seul pour Paris, sous prétexte que Louise, déjà fatiguée par un long voyage, ne pouvait sans danger se remettre immédiatement en route.

— Repose-toi, lui dit-il; moi je cours à Paris, je loue un appartement, je te fais meubler; puis je reviens te prendre ici; ce sera l'affaire de quelques jours.

L'oncle de la Guadeloupe avait, par une clause de son testament, enjoint à Edouard de porter son nom; Edouard avait souscrit avec empressement à ce vœu formel qui servait ses projets. Il s'était fait nommer d'abord Langet de Neuillan; puis, il s'était contenté de signer : — L. de Neuillan — à l'exemple des gentilshommes de fraîche date qui prennent soin d'absorber sous une simple initiale leur nom de roturier. Ce que d'autres font par vanité, Edouard le faisait pour de plus graves et, il faut bien le dire, pour de plus coupables motifs.

Enfin il revoyait Paris! Après trois ans d'absence, il se retrouva dans cette ville bien pourvue d'attraits et si prodigue de jouissances pour ceux qui sont jeunes et riches; deux avantages que possédait Edouard, — Edouard qui était millionnaire et qui n'avait que vingt-sept ans.

Les amis qu'il avait laissés jeunes et fous étaient encore dans toute leur jeunesse et dans toute leur folie. — Deux ou trois seulement avaient

Je vous remercie de votre loyale et respectueuse adresse. Je reçois avec satisfaction l'assurance de votre appui pour le maintien de mon autorité dans mes provinces du Canada. Je me repose avec confiance sur votre concours zélé pour le maintien de la loi et sur la sollicitude que vous apporterez dans l'examen des objets qui vous seront soumis.

— Les ambassadeurs de France, d'Autriche, de Turquie et de Prusse ont travaillé aujourd'hui au bureau des affaires étrangères.

— Des dépêches ont été expédiées aujourd'hui à nos ministres près les cours de Saint-Petersbourg et de Constantinople.

— Le général comte Flahaut est arrivé mardi à Londres, venant de Paris.

FRANCE. — Paris, le 8 février.

Il n'y a plus de doute sur la reprise des hostilités entre le Mexique et la France. C'est le trois décembre que la capitulation conclue entre l'amiral Baudin et le général Rincon a été violée par Santa Anna, et le 5, que la marine française a tiré de ce manque de foi une éclatante vengeance.

La France apprendra avec joie que M. le prince de Joinville, commandant une des colonnes d'attaques, s'est couvert de gloire dans le combat livré aux Mexicains dans l'intérieur de Vera-Cruz, et que c'est lui qui a fait prisonnier de sa main le général Arista, aide-de-camp de l'ancien président de la république mexicaine. Quelques minutes plus tôt, au lieu de l'aide-de-camp, c'était le général Santa-Anna lui-même qui tombait entre les mains du jeune commandant de la Créole.

(Débats.)

(Nous donnerons demain le rapport de l'amiral Baudin sur cette brillante affaire.)

— L'opinion générale aujourd'hui est que le gouvernement a reçu de Belgique la nouvelle que le roi Léopold avait envoyé à Londres son adhésion aux décisions de la conférence.

Nous croyons pouvoir assurer que cette nouvelle est sans fondement. Le roi Léopold serait bien forcé de céder, du moment où il est menacé à la fois par la Hollande, la Prusse, l'Autriche, la Russie et l'Angleterre, et où il est abandonné par la France. Mais on assure que le roi des Belges, veut protester contre cette soumission, laisser passer le terme fixé par la conférence, et ne pas donner son adhésion à la cession des territoires contestés. Il publierait un manifeste dans lequel il déclarerait qu'il n'a pas eu pouvoir commencer une résistance inutile, mais qu'il proteste à la face du monde entier contre la violation de son territoire.

— On lit dans le Journal des Débats au sujet du discours d'ouverture du parlement anglais :

« Le langage de la reine Victoria sur la question belge et le traité des vingt-quatre articles nous paraît digne de la plus sérieuse attention. Sa volonté de maintenir l'arrangement définitif proposé aux deux parties et déjà accepté par le roi des Pays-Bas, s'y manifeste avec une force que personne ne saurait méconnaître, qui anticipe même sur la détermination du roi Léopold, car la reine déclare qu'elle compte sur la prochaine adhésion de ce prince aux décisions finales de la conférence de Londres. Une pareille unanimité de sentimens de la part des cinq grandes puissances qui ont imposé au roi des Pays-Bas le sacrifice de ses prétentions sur la Belgique, est sans doute le meilleur garant du maintien de la paix générale et de la fidele exécution des traités. »

— Les ambassadeurs des puissances du Nord ont eu hier au ministère des affaires étrangères une longue conférence avec M. le président Molé. La question hollando-belge a été vivement agitée.

— Le National a été saisi hier à la poste et dans ses bureaux, pour la publication, à ce qu'on présume, d'un article tendant à exciter des passions et du mécontentement dans l'armée au sujet des affaires de la Belgique. (Débats.)

— M. Barthe a eu hier soir une longue conférence avec M. Montalivet, les conférences des divers membres du cabinet avec le ministre de l'intérieur paraissent avoir pour but en ce moment de faire connaître les candidats qu'ils désirent faire adopter par M. de Montalivet. C'est dans le même but que M. Molé a fait appeler hier soir à l'hôtel de la présidence, M. Edmond Blanc, secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

— Voici des extraits de l'adresse de M. Guizot aux électeurs qui l'ont envoyé à la chambre :

disparu de l'horizon sous le nuage de la ruine ou du mariage; ceux-là étaient oubliés. Les autres firent à Edouard un joyeux accueil, surtout lorsqu'ils eurent appris qu'il revenait avec la dépouille dorée d'un oncle d'Amérique.

— Je suis des vôtres, leur dit Edouard, je reprends ma place parmi vous; vous me mettez de vos fêtes et vous verrez que je n'ai rien perdu de ma verve.

— Bah! lui répondaient-ils, te voilà riche, tu te marieras!

— Jamais! Je vous le jure.

Lorsqu'il eût renoué ses anciennes liaisons, Edouard loua deux appartemens : — l'un au marais, sous le nom de M. L. de Neuillan, docteur-médecin; — l'autre, rue de Provence, sous le nom d'Edouard Langet, rentier. Bien entendu qu'il n'avait rien dit du Neuillan à ses amis.

Dès ce moment, vous le voyez, il y avait deux hommes dans Edouard. Le rôle de mari-garçon lui paraissait trop dangereux et trop profond en discordes et en orages domestiques, pour qu'il eût cumulé et mener de front ses diverses attributions. Edouard l'avait nettement partagé en deux, sentant assez fort et assez habile pour remplir deux personnages sur la scène du monde.

— Encore quelques bonnes années, disait-il; puis, quand viendra la satiété, j'abandonnerai le célibat, et je me consacrerai tout entier à ma femme, qui ne saura rien de mes écarts.

Quinze jours avaient suffi à Edouard pour dresser ses batteries et faire toutes ses dispositions préliminaires. Revenu au Havre, il annonça à Louise un grand malheur.

— Le banquier auquel j'avais adressé mes fonds, lui dit-il, vient de disparaître; sa faillite engloutit presque toute notre fortune; il ne nous reste guère que quatre ou cinq mille livres de rente. Mais rassure-toi; j'ai du courage et je trouverai d'abondantes ressources dans cette honorable profession.

« C'est, dit-il, l'impudence parlementaire du cabinet qui a deux fois, en 2 ans, condamné à mort le parlement. Peut-être, si nous n'avions point de charte, point de chambres, point de tribune, point de liberté de la presse, peut-être, en pareil cas, le cabinet du 15 avril eût-il suffi au gouvernement. Il ne manque point de dextérité, de convenance, d'habileté à sauver les apparences, à traiter avec les personnes, de cet art et de ces qualités qui, sous l'ancien régime, faisaient acquiescer et retenir le pouvoir. Mais, il y a cinquante ans, en 1789, un noble désir vint à nos pères, le désir de vivre dans un pays libre, c'est-à-dire de prendre part eux-mêmes au gouvernement de leur pays. Car la participation au pouvoir est la seule garantie forte et vraie de la liberté. C'est là le but qu'à travers tant de maux et d'efforts la France poursuivit depuis cinquante ans. Napoléon, avec son immense génie, son immense activité et son immense gloire, a pu seul l'en détourner un moment. La France a bien raison. Il y a de tous ses intérêts comme de tous ses droits, de sa sûreté comme de son honneur. Quand le pays influe puissamment sur son gouvernement, quand le gouvernement accepte franchement l'influence du pays, les pouvoirs sont unis et se sentent forts. Leur force passe et parait dans leurs actes, leur attitude, leur langage. Partout, au dedans et au dehors, loin de se retirer, ils avancent; loin d'ajourner, ils décident. Les affaires se font; les questions se résolvent. Il se peut que la route soit semée d'obstacles, l'horizon chargé de nuages; mais on voit, on sent un chef qui marche sur la route, un soleil qui brille sur l'horizon. Au lieu de cela, à quel spectacle assistons-nous? où en sont aujourd'hui, au dire de tous, la France et son gouvernement? »

» Au dedans : On dit la couronne affaiblie et menacée dans sa prérogative; on dit la chambre des députés affaiblie et menacée dans sa prérogative; une lutte, sans exemple depuis 1830, est engagée entre la couronne et la chambre, pendant que les pouvoirs sont en lutte, les affaires du pays sont en souffrance. L'administration est nulle. Toutes les questions demeurent en suspens; les sucrés, les chemins de fer, les rentes, aussi bien que l'abolition de l'esclavage et l'enseignement public. Les intérêts matériels ne sont ni mieux compris, ni mieux traités que les intérêts moraux.

» Au dehors : J'écarte toute généralité; je ne parle que des faits spéciaux, évidens, et j'en parle dans les termes les plus modérés. En Italie, en Suisse, l'influence de la France a baissé; en Belgique, en Espagne, la situation s'est aggravée; là où nous ne sommes pas compris, c'est que nous nous sommes retirés et isolés. Là où nous sommes encore présents et agissants, nous sommes plus compromis que jamais.

» Voilà quelle situation le cabinet du 15 avril nous a faite; voilà où il a conduit, en deux ans, les pouvoirs et les affaires, le gouvernement et le pays. Et cela au sein d'une paix profonde, en présence des chambres les plus douces, malgré les incidens les plus favorables, sans qu'il ait rencontré aucun grand obstacle, aucun vrai danger! Je veux que cette faveur du sort continue, que les mêmes facilités s'offrent encore, dans les chambres et en Europe, de la part des hommes et des événemens; si le cabinet demeure, qu'arrivera-t-il? »

« Ce qui est arrivé depuis deux ans : le même affaiblissement simultané des pouvoirs publics, le même trouble entre eux, la même nullité de l'administration, le même ajournement des questions, le même déclin de notre influence, le même accroissement de nos embarras.

« Et un jour, je ne sais quel jour, mais un jour infaillible viendra une réaction qui relèvera brusquement les pouvoirs abaissés, les questions ajournées, les sentimens froissés, les intérêts méconnus, et qui, aux maux qu'elle voudra guérir, ajoutera, sans qu'on puisse prévoir la portée, ses propres maux et ses propres périls. »

HOLLANDE.

Le Staats-Courant publie l'avis pour un emprunt, au moyen d'émission de *lorenten*, portant intérêt à 5 p. c. à l'année, à charge des possessions d'outre-mer, dont les intérêts sont garantis formellement par l'état, par la loi du 22 décembre 1858, *Staatsblad* n° 50. Voici les dispositions principales de cet avis :

Il sera ouvert une souscription pour quatorze mille actions, chacune de 1.000 fl., dans la négociation de *lorenten* à émettre aux termes de la loi citée en tête du présent avis. Il

Louise, qui connaissait le peu de penchant qu'Edouard avait au travail, sentit redoubler sa tendresse pour un époux si dévoué.

L'état de médecin était parfaitement approprié à la circonstance; il permettait à Edouard de s'absenter depuis le matin jusqu'au soir sans prétexte de faire des visites à ses clients; un médecin, mieux que tout autre, peut sans trouble et sans scandale jouer le rôle de mari-garçon. Le docteur Neuillan habitait, à l'extrémité du Marais, le rez-de-chaussée d'un vieil hôtel parlementaire, avec jouissance d'un vaste jardin et d'un pavillon isolé, ayant issue sur une ruelle étroite et déserte. Edouard avait fait de ce pavillon son appartement particulier pour les clients qui venaient, le matin, demander des consultations; et presque tous les soirs il s'y retirait pour travailler à un grand ouvrage, sur le système nerveux, qui devait lui ouvrir le chemin de l'Institut et lui acquiescer une renommée productive.

Vous pensez bien que le pavillon n'était qu'un passage de la vie conjugale à la vie de célibataire. Edouard, à peine entré par la porte du jardin, sortait par la porte de la ruelle, et s'élançait vers la rue de Provence. Là, dans un délicieux petit appartement de garçon, décoré avec un goût exquis, Langet le dandy, après avoir dépouillé la lourde enveloppe du docteur Neuillan, et la figure soucieuse d'un mari, apparaissait à ses amis dans tout l'éclat de son luxe fringant. Il avait un tithyru, des chevaux, un groom; il allait se promener au Bois et dans les coulisses de l'Opéra. A minuit, un cabriolet de place le ramenait au Marais, et il disait à Louise :

— Je suis content de ma journée; je commence à me faire une belle clientèle; ainsi ne te refuse rien, et fais comme si nous avions encore vingt mille livres de rente, car je suis sûr maintenant de gagner dans l'année ce que nous manque de revenu.

— Pourquoi donc alors, répondait Louise, passer presque toutes les nuits au travail?

Ces tendres reproches étaient interrompus par un coup de sonnette.

ne sera pas disposé pendant les six premiers mois des autres cinq millions de florins alloués par la loi susmentionnée. Il sera émis pour chaque action un titre de *losrenten* de 1,000 fl. à charge de possessions d'outre-mer, à l'intérêt annuel de 5 p. c. Chaque titre de *losrenten* sera accompagné du nombre nécessaire de coupons semestriels, échéant au 1<sup>er</sup> avril et au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Le premier terme échéra au 1<sup>er</sup> octobre 1859 et sera payé à Amsterdam au bureau de la Banque des Pays-Bas et dans les chefs-lieux des provinces, ainsi qu'à Rotterdam, chez les agents du caissier de l'é. at. Ces *losrenten* sont émises avec jouissance d'intérêts à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1859.

Les versements seront faits en espèces ou en billets de banque, pour chaque action, aux époques suivantes :  
Avant le 18 mars 1859 ou à cette date fl. 100, 1<sup>er</sup> mai 200, 15 juin 200, 15 août 200, 5 octobre 300, avec déduction, lors du dernier versement, de trois mois de l'intérêt.

**BELGIQUE. — Bruxelles, le 10 février.**

Aujourd'hui le conseil des ministres, présidé par le roi, a duré jusqu'à cinq heures.

S. M. a reçu en audience particulière M. le général polonais Skrynecki, M. de Bois-le-Comte, ministre de France à La Haye, M. le marquis de Salvo, diplomate napolitain, et M. le ministre de la guerre.

— Avant-hier matin un courrier de cabinet venant de Londres est arrivé ici à l'ambassade anglaise, peu de temps après sir Hamilton Seymour a eu une longue conférence avec M. le ministre des affaires étrangères, à la suite de laquelle il a expédié des dépêches à Londres et à La Haye. Dans la journée, M. le comte Serrurier a reçu aussi un courrier et a eu une entrevue au ministère. Le courrier Delmoitié a été expédié à Londres.

— On disait hier dans tous les lieux publics de Bruxelles, qu'un général de division ayant un commandement actif dans l'armée, avait été arrêté. Nous ignorons si ce fait est vrai, mais beaucoup de personnes l'affirment.

— Depuis vendredi, les conseils de cabinet se succèdent rapidement. L'ambassadeur d'Angleterre a eu plusieurs conférences avec le ministre des affaires étrangères, et une longue entrevue avec l'ambassadeur de France. Il y a eu un mouvement continu de courriers et d'estafettes reçus et expédiés.

**Bruxelles, le 9 février. — Société des Fonds Publics. (2 heures). —** La solution de nos différends politiques, ou pour nous expliquer plus clairement, l'adhésion aux dernières décisions de la Conférence, n'est plus un bruit vague; on le tient pour un fait accompli. De forts paris sont engagés, mais simplement sur l'époque de sa publication officielle. Les capitalistes et spéculateurs ne sont pas les seuls qui parlent de la sorte. Dans toutes les réunions, chacun se félicite du terme apporté aux incertitudes, comme si le ministère avait déjà communiqué le traité aux chambres. Les progrès croissants du crédit public, autorisent à ajouter une foi entière à cette conclusion. Le carnaval qui s'annonçait sous de tristes auspices, prend au contraire une allure très gaie, toutes les classes menacées par les provocations guerroyantes témoignent combien elles sont satisfaites de savoir que ces projets sont avortés.

Voici comment on a coté, Fonds de l'Etat : 5 p. c. 98, 4 p. c. 87 1/2 A., 3 p. c. 68 5/8 P., Société de Mutualité 1082 50 1080 (108 1/4 108) P., Actions-Réunies 525 (52 1/2) A., Société Nationale 990 (99) P. L'actif espagnol sans variation 10-78.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 16 7/8 15/16 sans affaires.

**LIÈGE, LE 11 FÉVRIER.**

On nous assure comme chose positive, que M. John Cockerill, notre célèbre industriel et grand manufacturier, succombant sous le poids de ses immenses besoins financiers et paralysé par la secousse qui a si rudement frappé le crédit, dépose son bilan. Il s'est pourvu par requête au roi à l'effet d'obtenir un sursis de paiement conformément à la législation de 1814.

Ce bilan *monstre*, arrêté au 30 juin 1858, présente un actif d'environ 18 millions, contre un passif d'environ 12 millions; en sorte que le premier offrirait un excédant de 5 à 6 millions; ce qui est un gage fort rassurant, si l'on a le temps et les moyens de le réaliser.

Cette suspension, ou plutôt, il faut l'espérer ainsi, ce temps d'arrêt dans une machine dont les rouages sont si vastes et si compliqués, n'en est pas moins un accident déplorable, et qui va accroître les embarras déjà trop grands de la position. La comparaison du découragement, du malaise

Un domestique venait en toute hâte appeler le docteur Neullan auprès d'un malade en danger. Ces alertes se renouvelaient fort souvent : le docteur Neullan avait une foule de clients qui réclamaient de lui des soins nocturnes : ces clients se tenaient au Café Anglais, au bal ou ailleurs.

— Louise restait quelquefois deux ou trois jours de suite sans voir son mari que l'on faisait appeler de dix heures à la ronde.  
— Ce pauvre homme, disait-elle, comme il s'immoie pour nous enrichir !

Pouvait-elle se plaindre de ses longues absences? N'avait-elle pas un enfant? Et ce travail qui tenait Edouard éloigné d'elle ne répondait-il pas à l'aisance dans son ménage? Car Edouard, avec une rare probité, avait partagé sa fortune en deux portions égales : l'une dont M. Neullan apportait religieusement le revenu à sa femme; l'autre que Langet dépensait joyeusement dans ses fredaines de garçon.

De sorte que pendant trois ans, passés ainsi, aucun nuage ne troubla la sérénité de cet hymen si indignement outragé. Louise vivait retirée; elle n'allait pas dans le monde où son mari n'aurait pas pu l'accompagner, et son isolement la mettait à l'abri de tout soupçon, et de tout avis officieux. D'un autre côté, les amis ne se doutèrent jamais du secret que l'élegant Langet cachait au fond du Marais! Quelle surprise pour eux et quelle joie, si on leur avait appris que leur fashionable compagnon, le beau Langet, qui les éclipsait si bien par l'éclat de ses bonnes fortunes avait une femme et un enfant légitimes dans les environs de la place Royale, et était inscrit sous le nom de Neullan au tableau de la faculté de médecine. Langet, célibataire de contrebande et médecin supposé! Quelle chute !

Edouard, qui chérissait sa femme presque autant que la vie de garçon, avait dans sa perversité trouvé le moyen d'être doublement heureux. Mais c'est trop de deux bonheurs pour un homme seul. Toute félicité fondée sur le dérèglement est fragile; Edouard l'éprouva.

et des craintes qui se révèlent, de quelque côté que l'on tourne les yeux, soit au dedans soit au dehors, avec l'état n'aguère encore si florissant, si riche d'espoir et d'avenir de notre jeune et confiante Belgique, est une source de pensées pénibles; et doit inspirer à tous les esprits de graves et sévères réflexions; il faut avoir le courage de le dire :

Ce n'est pas avec des mots qu'on peut sauver le pays, les dangers qui nous menacent, n'ont jamais été si grands, l'enjeu jamais plus gros. Tout bon citoyen doit à la chose publique le concours de ses actions ou de ses conseils : les divergences d'opinions, les rivalités de parti, doivent être oubliées, le gouvernement doit être soutenu dans ses efforts, dirigé par d'utiles avis, et non pas entravé par des critiques sans générosité, sans prudence et sans portée.

En relevant, il y a quelques jours, les assertions d'une feuille, qui prétendait que l'opinion des partisans de la paix n'était d'aucune valeur, attendu qu'elle n'était partagée que par le commerce et la haute industrie, nous les avions attribuées à un correspondant du *Journal des Flandres*. C'est une erreur. Ces paroles étaient extraites du *Belge*. Nos observations par conséquent doivent s'adresser au *Belge* et non pas au *Journal des Flandres*, qu'elles ne sauraient atteindre sous aucun rapport.

Nous avons fait connaître la manière dont les journaux d'Anvers envisageaient l'article du traité concernant la navigation de l'Escaut. Il y avait unanimité entre eux pour repousser cet article. Ils sont unanimes aujourd'hui pour adhérer à la combinaison par laquelle on a proposé le rachat du droit de péage.

Les journaux hollandais sont sans nouvelles. Le *Handelsblad* dit dans son bulletin de la bourse du 8, que le passage du discours de la reine d'Angleterre, relatif à nos affaires, a ranimé les spéculations fort languissantes la veille.

C'est mercredi prochain 13 février qu'aura lieu au gouvernement provincial, rue du Chêne, à Bruxelles, l'adjudication des travaux d'un pont à établir sur la Meuse, pour le chemin de fer, au Val-Benoit, près de Liège.

Le ministre des travaux publics se réserve de faire le choix de l'entrepreneur, parmi les soumissionnaires portés sur le conseil sur la liste des concurrents admis à prendre part à l'adjudication, et de l'agréer, en cette qualité, sous la garantie de ses cautions, sans être tenu de motiver son choix; il pourra, de plus, ne donner aucune suite à l'adjudication, et en ordonner une nouvelle.

— Nous apprenons que le conseil communal de la garde civique de Verviers a reconnu que les certificats signés par les vicaires-généraux étaient valides pour accorder l'exemption aux élèves en théologie. (N. de Verviers.)

**CHEMIN DE FER.**

A partir du dix février courant, le service des convois sur la ligne de l'Est (Bruxelles et Ans), est modifié comme suit :

- 1<sup>o</sup> Les départs de Bruxelles pour Ans, à deux heures de relevée, et d'Ans pour Bruxelles, à 2 h. 45 m. de relevée, sont supprimés.
- 2<sup>o</sup> Les départs de Bruxelles pour Ans, à 7 heures du matin, et d'Ans pour Bruxelles, est fixé à 8 h. du matin.
- 3<sup>o</sup> Un départ aura lieu de Bruxelles pour Tirlemont, à 11 h. 50 m. du matin, et de Tirlemont pour Bruxelles, Anvers et Gand, à 5 h. 50 m. de relevée.
- 4<sup>o</sup> Le départ de Bruxelles pour Louvain et Tirlemont, à 5 heures du soir, est maintenu.

**CONSEIL COMMUNAL.**

Séance du 9 février 1859. — Absents : MM. Piercot (en voyage), Billy, Tombeur et Neujan.

Avant d'aborder le chapitre du budget des dépenses extraordinaires, M. Lion demande la parole et s'exprime en ces termes :

- Le résultat général du budget présente un excédant de fr. 54,189 42
- auquel il faut ajouter pour dépenses annulées sur les nos 157 et 152 (Subside à l'école vétérinaire; timbres pour la dette et les emprunts) 4,600

ainsi le résultat serait de 58,789 42

Mais il faut en déduire les dépenses suivantes déjà votées et qui devront entrer dans le budget :

- 1<sup>o</sup> Subside pour le spectacle, 24,000
- 2<sup>o</sup> Transaction avec les anciens entrepreneurs de l'éclairage à l'huile, 55,555 55
- 3<sup>o</sup> Honoraires à M. Remont, 2,608 27

Déficit de 1,172 18

Dans cet état de choses, on a fait remarquer la nécessité de procéder à

Un soir, dans un souper de garçons, un de ses amis qui l'avait par hasard rencontré plusieurs fois au moment où il rentrait le soir dans le domicile conjugal, et qui avait pris de légères informations, dit aux convives :

— Messieurs, j'ai une nouvelle à vous apprendre : Langet se dérange, il a une passion au Marais.

— Au marais ! s'écrièrent les dandys ; pourquoi pas ? il y a de jolies femmes partout.

— Sous ce rapport nous devons féliciter notre ami; j'ai vu sa conquête, elle est charmante.

— Savez-vous son nom ? demanda un petit jeune homme, nommé Henri Ducrest, fraîchement émancipé.

— C'est la femme d'un médecin.

— D'un médecin ! reprit Henri avec vivacité ; son nom ?

— Mme. de Neullan.

Edouard se troubla, et il pâlit en se voyant ainsi dépeint; mais comme on était à la fin du souper; et qu'il avait bu déjà plus qu'il n'aurait dû le faire, il reprit bientôt son assurance et répondit :

— Vous êtes un indiscret, Breville, et puis vous ne savez ce que vous dites. Quand on fait le métier d'espion, il ne faut pas se tromper de porte.

A la bonne heure ! s'écria le jeune Ducrest; dites-moi, monsieur, que vous ne connaissez pas Mme. de Neullan !

— Qu'en savez-vous et que vous importe ?

— Je le sais, et cela m'intéresse si bien que j'exige formellement que vous déclariez ici que vous n'avez jamais eu la moindre relation avec la femme dont il a prononcé le nom.

— Etes-vous donc lié avec le mari dont vous voulez défendre l'honneur ?

— Je ne connais pas M. de Neullan; je ne l'ai jamais vu, et ce n'est pas surprenant, car il n'est jamais chez lui.

une révision des dépenses extraordinaires proposées par votre commission.

Ce travail me paraît inutile, parce qu'il existe d'autres dépenses qui, ne pouvant s'effectuer dans l'année 1859, doivent disparaître du budget. Ces dépenses consistent :

1 <sup>o</sup> Dans l'amortissement des emprunts à ouvrir et qui comportent les sommes d'une part de	3,549 20
Et d'autre part de	10,950
2 <sup>o</sup> Dans la moitié des intérêts desdits emprunts et qui s'élevaient d'une part à	8,575 01
Et d'autre part à	18,250
<b>Ensemble</b>	<b>40,822 21</b>
Déduisant le déficit ci-dessus	1,172 18

Il restera un excédant de 50,650 05  
Mais on a objecté que ce boni serait encore insuffisant en présence de plusieurs dépenses qui seront probablement réclamées, soit avant la clôture de la discussion du budget, soit immédiatement après son adoption; que dès-lors il arrivera, comme les années précédentes, que les nouvelles allocations absorberont par anticipation tout ou une grande partie des ressources de l'année 1840, et qu'ainsi le conseil se trouvera encore dans la fâcheuse position de devoir ajourner des dépenses depuis long-temps réclamées.

Afin d'apprécier ces objections, j'ai demandé une note des dépenses prévues.

En voici le détail :	
1 <sup>o</sup> Garde civique.	18,000 »
2 <sup>o</sup> Frais d'administration. Supplément sur 1858.	1,124 57
3 <sup>o</sup> Remise à l'entrepreneur du casernement.	650 25
4 <sup>o</sup> Supplément pour l'éclairage.	5,841 91
5 <sup>o</sup> Supplément de crédit pour les travaux à l'église St-Antoine.	1,424 51
<b>Ensemble</b>	<b>27,041 22</b>
	59,650 05

Il resterait donc 12,608 81

Mais cette ressource n'est pas la seule dont la ville puisse disposer. En effet, vous n'ignorez pas, Messieurs, que toujours les évaluations des recettes sont faites avec une grande réserve, tandis que toutes les allocations pour les dépenses ne sont pas employées. Ainsi, les comptes présentent d'une part augmentation des recettes, et d'autre part diminution dans le chiffre des dépenses. Exemple : Le budget de 1857 présentait un excédant de 908 fr. 57 c. tandis que le compte en a donné un de 75,524 fr. 59 c. sur l'année même.

Ce résultat sera encore, le même pour 1858; car le produit des taxes n'ayant figuré que pour 904,700 et le produit réel étant de 945,820

Il y a de ce chef un excédant de	41,120
2 <sup>o</sup> Le denier de couchette porté à 25,000 fr. a produit 27,606 fr. 52 c.; ainsi excédant de	4,606 52
3 <sup>o</sup> L'emprunt de 554,920 fr. 65 c. n'ayant pas été réalisé, l'amortissement et les intérêts s'élevant à	20,095 26
forment une économie.	
<b>Ensemble</b>	<b>65,850 75</b>

Ces trois augmentations donnent une somme de 65,850 75  
Maintenant peut-on raisonnablement avoir des craintes, en supposant même que le collège vienne dans le courant de 1859 vous demander des allocations pour des dépenses urgentes et indispensables, surtout s'il vous démontre ainsi que cela a toujours eu lieu; que les sommes disponibles dans la caisse communale et dont il doit être fait rappel au budget de 1840 ne sont pas épuisées.

M. Tombeur entre en séance à 7 heures.

On reprend la discussion du budget.

**Dépenses extraordinaires.**

La plupart de ces allocations se trouvent indiquées comme rappels, en ce sens qu'elles ont été votées dans le courant de 1858 et employées.

Nous nous bornerons à mentionner les articles nouveaux adoptés :

Indemnité au sieur Missotia, employé de l'octroi pour travail extraordinaire au bureau du receveur principal. 270

Consoles dans les rues de l'Université et de la Régence. 524 70

Latrine rue du Moulin à St-Severin. 650 15

M. Despa a demandé que cette dépense fut ajournée au budget de 1840.

M. Chefnieux a réclamé une latrine au Tracas, rue Grande-Bèche; cet objet sera ultérieurement examiné.

Confecction de pompes en fonte. 1,764 20

(MM. Galand, Forgeur et Despa ont voté contre cette dépense.)

Restauration à la galerie de l'officielle. 2,766

Pompes au Thier-à-Liège, Xhovémont et haut de Tawes. 2,500

M. Despa a demandé l'ajournement à 1840.

Pompe rue Sous-Leau. 420

Egout faubourg Ste-Marguerite. 5,150 20

M. Despa a demandé l'ajournement, M. Forgeur a voté contre cette dépense.

Etablissement de pissières publiques. 820 50

Même observation que ci-dessus par M. Despa.

Salaire d'un piqueur temporaire pour surveiller les travaux de la construction du Conservatoire. 1,050

MM. Fleussu, Despa, Forgeur et Dethier ont voté contre cette dépense.

Construction des bâtiments de l'école des arts et manufactures 2<sup>o</sup>. 45,000

Construction des fondations des bâtiments du collège. 15,000

Construction d'un hangar à l'entrepôt. 5,027 60

Construction d'une salle des concerts. 80,900

Les autres articles admis sont de peu d'intérêt.

— Alors, c'est... c'est sa femme que vous connaissez ?

— Avant de m'interroger, monsieur, donnez-moi la satisfaction que je vous demande.

— Halte-là ! Ducrest, dit Breville; la querelle est pour moi; il m'a appelé espion. Mais s'il disait ce que tu veux qu'il dise, il mentirait, car je jure ici sur l'honneur que je l'ai vu entrer à minuit chez Mde. de Neullan, et sortir à huit heures du matin.

— Oh ! non, Breville, non !... Et ce que tu dis là, monsieur ne le répéterait pas devant moi !

— Pourquoi donc ?

— Parce que j'aime Mde. de Neullan, et que j'ai le droit de jeter un démenti au visage de quiconque la calomnierait.

— C'est vous qui la calomniez, et c'est moi seul qui ai le droit de la défendre.

— Vous ! misérable imposteur ?

Henri s'était levé, et sa main fit retentir un soufflet sur la joue d'Edouard.

Il y eut un moment de tumulte, puis l'affaire fut réglée, et les joyeux compagnons se séparèrent.

Edouard, après l'injure reçue, avait gardé le silence. — Une explication, avait-il pensé, ne servirait qu'à me rendre ridicule et me forcerait à renoncer pour toujours à mon double rôle; le mieux est de terminer au plus vite cette fâcheuse affaire, tout en conservant mon incognito de mari.

Le lendemain, Edouard et Henri, accompagnés de leurs témoins, se rencontrèrent dans la plaine Charenton. Il était convenu que l'on se battrait au pistolet. Edouard tira le premier et manqua son adversaire; Henri tira ensuite; Langet tomba frappé au cœur, et une heure après, on rapportait le corps de M. de Neullan dans la maison de sa veuve.

Eugène GUINOT.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 9 FÉVRIER.

**Naissances :** 4 garçons, 4 filles.

**MARIAGE 1.**

Guill. Stoumont, bijoutier, derrière le Palais, et Charlotte Pauline Lehane, sans profession, même rue.

**Décès :** 1 garçon, 2 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir : Gilles Desonay, âgé de 55 ans, journalier à Fléron, époux de Me. Anne Grégoire. — Marie Barbe Antoinette Charmant, âgée de 70 ans, sans profession, rue Souverain-Pont, veuve de Hubert Henri Bila. — Marie Joseph Horbillon, âgée de 54 ans, sans profession, sur Avroï, épouse d'Arnold Galvel.

**PENSIONS.**

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le quatrième trimestre de l'exercice 1858, sera ouvert à son bureau à partir de lundi 18 février courant.

**ANNONCES.**

**L. LEVASSEUR,**  
PIED DU PONT-D'ILE, N. 7,  
**Maison Orban,**

TIENT :

**Masques et Dominos,**

De toute couleur, à VENDRE et à LOUER. — Au même magasin, VÉRITABLE OCCASION, Gants de peau et autres, aux prix les plus modérés, Gants d'homme, 1<sup>re</sup> qualité, 1fr. 75, Gants de dame, 1. 50. Fabrique de COLS DE SATIN. Ateliers de Reliure, fabrique de Registres. 125

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DU

**PONT DE LA BOVERIE**

préviend les actionnaires qu'ils se réuniront en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, JEUDI 21 de ce mois, à 10 heures du matin, chez M. TOMBEUR, rue devant St-Hubert, 595. 148

UN DOMESTIQUE sachant panser et conduire un cheval, peut se présenter aux bords du Quai-de-la-Sauvinière.

Magasin de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS, de Mme. veuve CASTIAUX-MASSART, rue du Pot-d'Or, n. 699. 145

A la demande de plusieurs sociétés,

**Bal Paré et Masqué,**

A FONTAINEBLEAU, FAUBOURG Ste.-MARGUERITE, Dimanche 10 et mardi 12 février.

On y servira Vins, Liqueurs, Comestibles et tous les rafraichissements désirables. 120

**PLACE DE CHANTRE VACANTE**

A la Cathédrale de Liège.

Le CONCOURS aura lieu Lundi 18 Février à dix heures et demie du matin, au chœur de la Cathédrale. Les aspirants devront être munis d'un certificat de moralité. 96

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

**UNE MAISON,**

AVEC JARDIN,

ET

**une autre plus petite,**

Attenant l'une à l'autre et pouvant être réunies, sises à Liège, près de l'Hôtel du Gouvernement. On peut les acquérir ensemble ou séparément.

S'adresser à M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège. 105

**Pastilles de Calabre**

De POTARD, pharmacien, guérissent Rhumes, Catarrhes, Asthmes, Toux, Oppressions, Irritations de Poitrine, Glaires; facilitent l'Expectoration et la liberté du ventre. — Dépôt: LEBOUTTE-DECAMPS à Liège.

Une DEMOISELLE, connaissant tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, enseignant la langue allemande, le piano, le chant et ayant déjà formé des élèves distinguées principalement pour la musique, désire se placer comme INSTITUTRICE. Ayant l'habitude d'enseigner, le nombre des élèves lui est indifférent. S'adresser au bureau de cette feuille sous les lettres initiales P. B. 105

UNE DEMOISELLE de cette ville remplissant depuis plusieurs années les fonctions d'institutrice, désire donner des leçons en ville de LANGUE FRANÇAISE, de CALCUL et de GEOGRAPHIE. — S'adresser devant Ste-Croix, n. 14. 80

VILLE DE LIÈGE.

LE COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

METTRA EN ADJUDICATION

VENDREDI PROCHAIN, 15 DE CE MOIS,

A MIDI,

DANS L'UNE DES SALLES DE L'HOTEL-DE-VILLE,

**LA LOCATION**

DES

**SOUTERRAINS DU BATIMENT**

DE LA

**Halle des Drapiers,**

rue Féronstrée, pour le terme de trois ans, de trois à six de six à neuf, à partir du 1<sup>er</sup> mars prochain.

On peut voir le cahier des charges au Secrétariat de la ville.

A l'Hôtel-de-Ville, le 4 février 1859.

LE PRÉSIDENT, PAR LE COLLEGE: LE SECRÉTAIRE.  
J.-J. TILMAN. DEMANY.

**AVIS POUR SURENCHÉRIR**

JUSQU'AU 16 FÉVRIER COURANT A MIDI.

On fait savoir que, par acte devant M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, et M<sup>e</sup> COURARD, notaire à Herstal, le 6 février courant,

IL A ÉTÉ ADJUGÉ

**divers Immeubles,**

SITUÉS EN LA COMMUNE DE HERSTAL,

**ET DEUX RENTES,**

Et qu'on peut SURENCHÉRIR les quatre premiers et troisième lots d'un vingtième et tous les autres d'un dixième, savoir :

1<sup>er</sup> lot. Une MAISON avec grange, cour et prairie, contenant 56 ares, située à la Large-Voie à Herstal, adjugée pour 5500 francs.

2<sup>e</sup> lot. Une MAISON contigue avec cour, forge, four, jardin et prairie, contenant 20 ares 64 centiares, pour 4400 francs.

3<sup>e</sup> lot. Un JARDIN et un VERGER, au même lieu, contenant 40 ares 17 centiares, pour 5000 frs.

4<sup>e</sup> lot. Un VERGER faisant face à la ruelle des Mineurs et au chemin de la Petite-Voie, contenant 45 ares 58 centiares, pour 2200 frs.

5<sup>e</sup> lot. Un JARDIN, au Tige, de 17 ares 39 centiares, pour 810 frs.

6<sup>e</sup> lot. Un VERGER, à la Voie du Taureau, contenant 22 ares 29 cent., pour 600 frs.

7<sup>e</sup> lot. Une PIÈCE DE TERRE, située au Xhory, contenant 54 ares 87 cent., pour 1550 frs.

8<sup>e</sup> lot. Une AUTRE, sur le Faust-Pirard, contenant 15 ares 17 cent., pour 560 frs.

9<sup>e</sup> lot. Une AUTRE, située au Doyar, contenant 10 ares 44 cent., pour 560 frs.

10<sup>e</sup> lot. Une AUTRE, campagne des Monts, contenant 8 ares 72 cent., pour 260 frs.

11<sup>e</sup> lot. Une AUTRE, au même endroit, contenant 10 ares 89 cent., pour 520 frs.

12<sup>e</sup> lot. Une AUTRE, à la Croix, même campagne des Monts, de 8 ares 72 cent., pour 250 frs.

13<sup>e</sup> lot. Une AUTRE, sur la campagne des Monts, de 15 ares 7 cent., pour 450 frs.

14<sup>e</sup> lot. Une située dessus Pierluse, contenant 13 ares 08 cent., pour 460 frs.

15<sup>e</sup> lot. Une en fond Rhies, contenant 26 ares 15 cent., pour 850 frs.

16<sup>e</sup> lot. Une au même endroit, contenant 8 ares 80 cent., pour 540 frs.

17<sup>e</sup> lot. Une au chemin des Naiveux, de 16 ares 15 cent., pour 820 frs.

18<sup>e</sup> lot. Une sous le bois de Pontice de 15 ares 7 centiares, pour 600 frs.

19<sup>e</sup> lot. Une en Fond d'elle Mendrée de 12 ares 7 centiares, pour 670 frs.

20<sup>e</sup> lot. Une au même lieu, section de la Basse Campagne, contenant 8 ares 72 centiares, pour 460 frs.

21<sup>e</sup> lot. Une au même lieu de 5 ares 45 centiares, pour 110 frs.

22<sup>e</sup> lot. Une au même lieu de 7 ares 51 centiares, pour 280 frs.

23<sup>e</sup> lot. Une au Cérurier d'elle Ronhe de 10 ares 89 centiares, pour 400 frs.

24<sup>e</sup> lot. Une PIÈCE DE TERRE ET PRÉ, sur l'île de Monsin, contenant 14 ares 59 centiares, pour 460 frs.

25<sup>e</sup> lot. UN PRÉ au même endroit de 8 ares 69 centiares, pour 520 frs.

26<sup>e</sup> lot. Une TERRE au même endroit de 8 ares 72 centiares, pour 400 frs.

27<sup>e</sup> lot. Une au lieu dit En Pré, contenant 15 ares 7 centiares, pour 600 frs.

28<sup>e</sup> lot. 10 ares 24 centiares de TERRE, en lieu dit En Pré, pour 460 frs.

29<sup>e</sup> lot. UN JARDIN au Thier des Monts de 14 ares 22 centiares, pour 500 frs.

30<sup>e</sup> lot. Une RENTE de 121 frs. 55 cent., constituée à 5 pour cent, pour 5200 frs.

31<sup>e</sup> lot. Une AUTRE de 5 frs. 44 cent., pour 65 frs.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DUSART, notaire. 157

**PARFUMERIE.**

**GILLON-NOSSERT**, rue Pont-d'Île, n° 32,

vient de recevoir de Paris un grand assortiment de nouveautés en parfumerie : savon au portugal, au vétiver, à la menthe, au cacao, au pâte-chouly, savon d'aveline mousseux, savon d'amende amère, crème de savon d'amende amère, savon d'amendine, savon royal mousseux, onctueux, savon Britannique, et quantité d'autres savons pour la toilette et pour la barbe. — Brillant pour fixer les cheveux, bâton de cire cosmétique qui les fixe et les noircit, pommade noire qui les noircit à l'instant ou l'on s'en sert comme de pommade ordinaire.

On y trouve aussi la poudre négretine et la pulvérine pour teindre les cheveux; lait virginal qui ôte les tâches de rousseur et blanchit la peau à l'instant, lait de rose; un assortiment d'odeur telle que pâte-chouly, vétiver, mousseline et beaucoup d'autres; eau-de-vie de lavende double et ambrée, eau de rose, vinaigre de Bully, pâte au miel, pommade Graisse d'ours, qui empêche la chute des cheveux, et toute espèce de pommade depuis le prix le plus élevé jusqu'au plus bas. — On trouve aussi à son magasin des eaux de Cologne de quatre maisons différentes.

Le grand débit qui s'est toujours opéré dans ce magasin, le met à même de renouveler son assortiment tous les mois, de tout ce qui compose généralement la parfumerie et de tout ce qui paraît de nouveau.

L'odeur de pâte-chouly empêche les mites de se mettre dans les habits.

**BOURSES.**

PARIS, LE 9 FÉVRIER.

3 p. c. . . . .	78 40	Mutualité. . . . .	—
4 p. c. . . . .	—	Act. Réunies. . . . .	—
5 p. c. . . . .	110 45	B. c. d'Anvers. . . . .	—
Act. de la Banque. 2600	—	Dette active. . . . .	19 1/2
Ob. de la v. de Par. 1165	—	Passive. . . . .	—
Emp. belge. . . . .	99	Emp. romain. . . . .	99 7/8
Soc. générale. . . . .	—	Naples. . . . .	98 90
B. de Belg. . . . .	550	Empr. port. 5 p. c.	25

LONDRES, LE 6 FÉVRIER.

3 1/2 % consolidés. . . . .	92 1/8	Différées. . . . .	8 1/2
BELG. 1852. . . . .	98 1/4	Passives. . . . .	4 5/8
Hol. Dette active. 54 1/2	—	RUSSIE. . . . .	—
Portug. 5 p. c. . . . .	—	BRESIL. . . . .	79 1/2
Id. 5 p. c. . . . .	25	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854. . . . .	18 1/4		

AMSTERDAM, LE 8 FÉVRIER.

Dette active. . . . .	54 1/2	Espagne. Ardoin. . . . .	17 1/16
5 p. c. . . . .	101 7/8	D. diff. 1850. . . . .	9 1/4
Billet de chang. . . . .	26 1/2	" " 1855. . . . .	—
Synd. d'am. . . . .	94 5/8	" " Passive. . . . .	4 15/16
" 5 1/2 % . . . . .	79 3/4	Portugal. E. 5 % . . . . .	—
Soc. de Commerce. 174 5/8	—	Naples. Cert. Fal. . . . .	—
Ch. de fer. d'Amst. . . . .	—	Russe. H. et Comp. . . . .	105 5/4
" de Rotterdam. . . . .	—	" 1828-1829. . . . .	105 1/2
Prusse L. 1852. . . . .	126	" C. c. Hope. . . . .	—
Autriche. Métall. . . . .	105 7/8	" Ins. gr. liv. . . . .	71 1/4
Brsil. Emp. . . . .	78 7/8	Pologne. L. 500 fl. . . . .	125

ANVERS, LE 9 FÉVRIER.

Anvers. Dette act. . . . .	105 1/2	Prusse. Em. à Berl. . . . .	124 1/2
" Dette diff. . . . .	50	Naples. Cert. Fal. . . . .	95 1/4
Emp. de 48 milli. . . . .	97 3/4 et	Et. R. Levée 1852. . . . .	90 5/8 1/2
" de 50 milli. . . . .	87 1/4	A Cert. à A. 1854. . . . .	99
Hollande. Det. act. . . . .	—		
Rente rem. . . . .	—		
Autriche. Métalliq. . . . .	107 1/4		
Lots de fl. 100. . . . .	—		
" fl. 250. . . . .	478		
" fl. 500. . . . .	850		
Polog. Lots fl. 500 . . . . .	120 1/2		
" fl. 500 . . . . .	158		
Brsil. E. L. 1854. . . . .	—		
Espagne. Ardoin. . . . .	36 7/8		
Dette pasive 1854. . . . .	5 1/4		
" différée. . . . .	—		
Danemar. E. Not. . . . .	95 5/8		
Dito à L. . . . .	74		

**CHANGES.**

Amsterd. C. jours . . . . .	1 1/8 p	P
Id. 2 mois. . . . .	—	
Rotterd. C. jours. . . . .	1 1/8 p	P
Id. 2 mois . . . . .	—	
Paris. C. jours. pair. . . . .	—	A
Id. 2 mois . . . . .	5/4 1/2	A
Londres. C. jours. . . . .	30 6 1/2	A
Id. 2 mois . . . . .	30 4	A
Frankfort. C. jours . . . . .	36	A
Id. 2 mois . . . . .	35 5/8	A
Bruxelles et Gand. . . . .	1 1/8	A

BRUXELLES, LE 9 FÉVRIER.

Dette active 2 1/2 % . . . . .	52 5/4	A Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. . . . .	97 5/4	A Tapis. . . . .	—
Fin courant. . . . .	—	A Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 30 milli. . . . .	87 1/2	A Mutualité. . . . .	108
Id. de 37 milli. . . . .	68	A S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (4). . . . .	90	A Monceaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. . . . .	752	A Act. Réunies. . . . .	52
Emp. de Paris. . . . .	4620	A Borinage. . . . .	—
S. de Comm. de c. . . . .	—	A Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	56 1/2	A Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. . . . .	101	A Lits de Fer. . . . .	110
Hauts-Fourneaux. . . . .	98	A Luxembourg. . . . .	—
Banque Foncière. . . . .	—	A Herve. . . . .	—
Idem. . . . .	99	A Ch. de Fer de Col. . . . .	—
Fleuu. . . . .	—	A Ch. de B., M. et B. . . . .	—
Hornu. . . . .	—	A Asphalt. . . . .	—
Sclussin. . . . .	—	A Holl. Dette active. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	—	A Losrenten inscrit. . . . .	—
Levant du Fleuu. . . . .	115	A Autriche. Métalliq. . . . .	106
Ougrée. . . . .	—	A Naples. C. Falcon. . . . .	95 5/8
Sars-Longscham. . . . .	—	A Espagne. Ardoin. . . . .	16 7/8
Chemin de Fer. . . . .	—	A Fin courant. . . . .	—
Vennes. . . . .	—	A Prime un mois. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—	A Différée de 1850. . . . .	—
Chatelaineu. . . . .	98	A Idem de 1855. . . . .	—
Verreries. . . . .	—	A Passives. . . . .	—
Betteraves. . . . .	—	A Brsil. E. de Roth. . . . .	—
Verr. de Charl. . . . .	—	A Rome. E. de 1854. . . . .	100
L'Espérance. . . . .	—		

Vienne, LE 30 JANVIER.

Métalliques 5 p. c., 107 1/2. — Actions de la Banque, 1469 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 9 FÉVRIER.

Le brick français 5 mats, v. de St-Anders, ch. de laine.

Imprimerie de J.-B. Nossett, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.